RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des Ressources Humaines
Service des affaires sociales
DRH/SAS /n° 2026-102

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la décision du 10 juillet 2026 fixant l'organisation des élections de la CPAR de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (mandature 2027-2031) ;

Vu le procès-verbal de la commission électorale du 13 octobre 2026 relative à l'examen et la validation des candidatures de la campagne électorale relative à l'élection de la CPAR (mandature 2027-2031).

DECIDE :

1. **Les candidatures recevables des collèges A1, A2, B1 et B2 des élus des CSS**

Collèges	Candidat·e·s
A1	DELPRAT Benjamin
A2	Aucune candidature
B1	Aucune candidature
B2	Aucune candidature

2. **Les candidatures recevables des collèges A1 et B1 rattachés à la CPAR**

Collèges	Candidat·e·s
A1	CHABRY Joelle
A1	DOCAGNE Fabian
A1	GIONNET Karine
A1	PIZARD Anne

101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00

B1	ANGINOT Adrienne
B1	DRUILHE-GUILLAUMIN Anne

3. Les candidatures recevables du collège C

Collèges	Listes candidates
C	SNTRS - CGT
C	SNPTES-UNSA
C	CFDT RECHERCHE EPST

Paris, le 06/11/2026

Pr Didier SAMUEL
Président-directeur général

